



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 du Conseil de cette municipalité, tenue à 19 h, le calendrier des séances ordinaires pour 2015 a été adopté.

R 386-2014

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2015

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal stipule que dorénavant avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le lundi et débiteront à 19 h :

- 5 janvier
- 2 février
- 9 mars
- 13 avril
- 4 mai
- 1er juin
- 6 juillet
- 3 août
- 14 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à Code municipal.

**ADOPTÉ**

Donné à Crabtree ce, 6 novembre 2014

**Pierre Rondeau**

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Pierre Rondeau**

Je soussigné(e), .....  
Nom  
....., secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **6 novembre 2014** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **6 novembre 2014**

.....  
*Pierre Rondeau*